

Un répit pour chaque besoin

Un répit est une pause que vous vous permettez qui peut soutenir et renforcer votre capacité à prendre soin de votre proche atteint d'une maladie cognitive. Il peut vous permettre un repos temporaire de vos responsabilités et obligations pendant que votre proche reçoit des soins dans un environnement sécuritaire.

Type de répit	Quoi ?	Où ?	Quand ?	Quel besoin ?	Comment ?
Surveillance parfois appelée "gardiennage"	Une surveillance de la personne atteinte seulement (si vous sollicitez le privé, des tâches domestiques peuvent être effectuées durant la surveillance).	À domicile	Selon vos besoins et les disponibilités du CLSC. Durant la journée.	Si vous souhaitez que votre proche soit en sécurité pendant que vous sortez de votre domicile.	En parlant avec votre travailleuse sociale du CLSC et en vous engageant à ne pas être à domicile le temps de la surveillance.
Stimulation	Une stimulation destinée à votre proche durant laquelle vous pouvez vous occuper comme vous le voulez	À domicile	Le plus souvent durant la journée et de manière récurrente.	Si vous souhaitez occuper votre proche tout en restant dans votre domicile.	En sollicitant un organisme communautaire ou une entreprise.
Centre d'activités de jour	Une stimulation de groupe destinée à votre proche.	Au centre le plus proche	Durant la journée, du lundi au samedi, quelques heures ou toute la journée dépendamment des structures d'accueil.	Si vous souhaitez profiter de votre domicile pendant que votre proche est à l'extérieur pour socialiser.	En parlant avec l'accueil psychosocial de votre CLSC si vous n'avez pas encore de travailleuse sociale (vous pouvez en faire la demande directement, sans attente d'une travailleuse sociale) ou avec votre travailleuse sociale du CLSC
Baluchonnage	Une surveillance et stimulation à domicile, jour et nuit, avec la même personne (appelée baluchonneuse) pour plusieurs jours consécutifs au tarif de 15\$/jour.	À domicile	De 4 à 14 jours/an, établi selon les disponibilités de l'organisme et selon vos besoins. Demande 5 mois maximum avant la date souhaitée.	Pour vous permettre de partir plusieurs jours en sachant que votre proche reste dans son milieu de vie et que son rythme est respecté.	En faisant la demande à votre travailleuse sociale qui en fera la demande à l'organisme " Le Baluchon".
Hébergement temporaire	Un répit ponctuel hors du domicile, aux couts de 15 \$ par jour, pour une période prédéterminée, au-delà de laquelle la personne retourne à domicile.	Dans un CHSLD	Selon les disponibilités et selon vos besoins. Durée du séjour variable selon votre CLSC et l'état de santé de votre proche.	Pour vous permettre d'avoir un répit complet (jour et nuit) à l'extérieur du domicile que vous y demeuriez ou non.	Le répit est planifié par la travailleuse sociale. Adressez-lui votre demande le plus tôt possible.